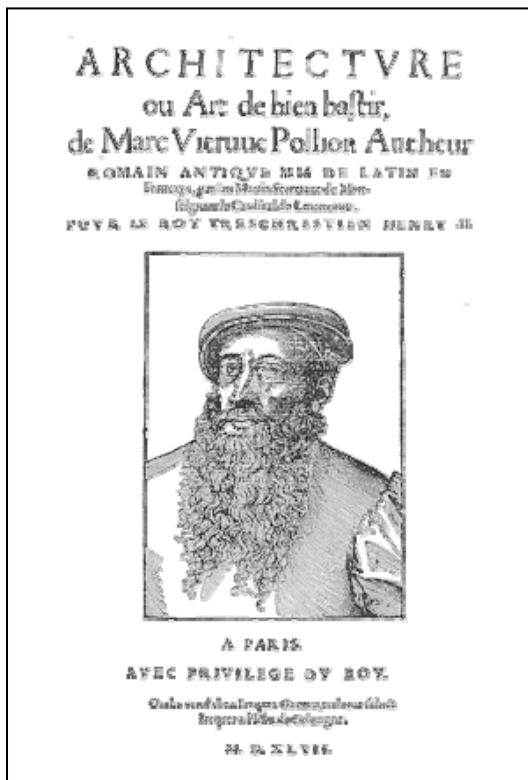


Les ordres en architecture gréco-romaine

Il n'est guère d'autre domaine de l'art occidental où l'héritage grec se soit pérennisé autant qu'en architecture : les ordres progressivement mis au point par les Grecs se sont transmis jusqu'au seuil du XXe siècle, en sorte que toute l'architecture monumentale de pierre de l'Occident a, pendant vingt-cinq siècles, parlé peu ou prou ce langage clairement articulé, auquel elle a su faire dire des choses bien différentes. Il aura fallu la mutation technique de la fin du XIXe siècle, liée à l'apparition d'autres matériaux : les métaux, le béton, le verre, pour que l'architecture contemporaine s'éloigne de cette sempiternelle grammaire formelle.

La notion d'ordre en architecture

Dans l'architecture grecque, un ordre est un ensemble cohérent d'éléments dont la syntaxe fixe le plan, mais surtout l'élévation d'un bâtiment. En fait, seul l'ordre dorique répond pleinement à cette définition : l'ordre ionique, plus souple, présente toutes sortes de variantes régionales ; quant aux ordres romains, ce sont des adaptations des ordres grecs, simplifiés ou combinés.



L'existence des deux ordres fondamentaux est attestée par l'archéologie dès le début du VIe siècle avant J.-C. **Le premier texte conservé qui les définit est le traité en latin dédié à Auguste par Vitruve, vers 25 avant J.-C.** Ingénieur hydraulicien et architecte militaire, celui-ci ne semble guère avoir construit qu'une basilique dans une petite ville d'Italie. Son traité, le *De Re Architectura*, n'est donc pas le fruit d'une expérience personnelle, mais une synthèse fondée sur les ouvrages des grands architectes grecs, qu'il vulgarise avec plus ou moins de bonheur, proposant ainsi des recettes commodes pour les bâtisseurs romains. **Pour Vitruve, les deux ordres, dorique et ionique, ne correspondent pas seulement à des distinctions géographiques et ethniques : l'un reproduit les proportions du corps masculin, l'autre celles du corps féminin ; au dorique la force robuste, à l'ionique l'élégance et la grâce.** Quoi qu'il en soit, c'est par ce texte de Vitruve, écho tardif et déformé d'écrits théoriques disparus, que s'est transmise à l'Occident la notion d'ordre.

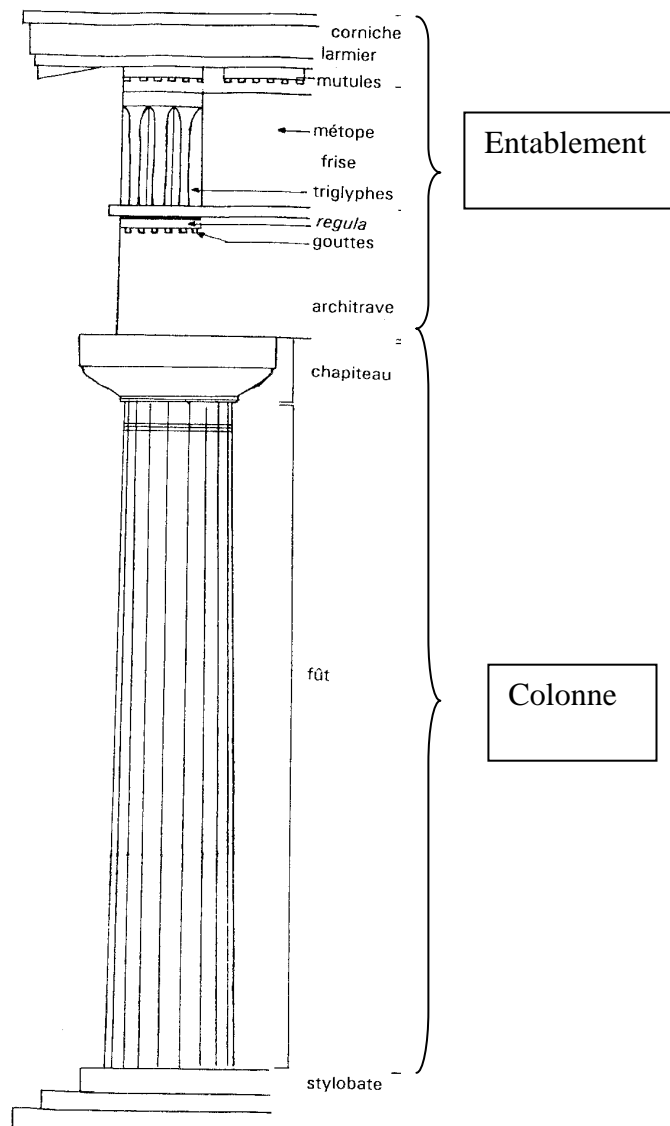
Il y a 3 ordres dans l'architecture gréco-romaine :

- Le Dorique
- L'Ionique
- Le Corinthien

Les architectes postérieurs, à la Renaissance, et en particulier avec Sebastiano Serlio, ont ajouté d'autres références comme l'ordre Toscan qui est un mélange d'ordre dorique et d'ordre corinthien.

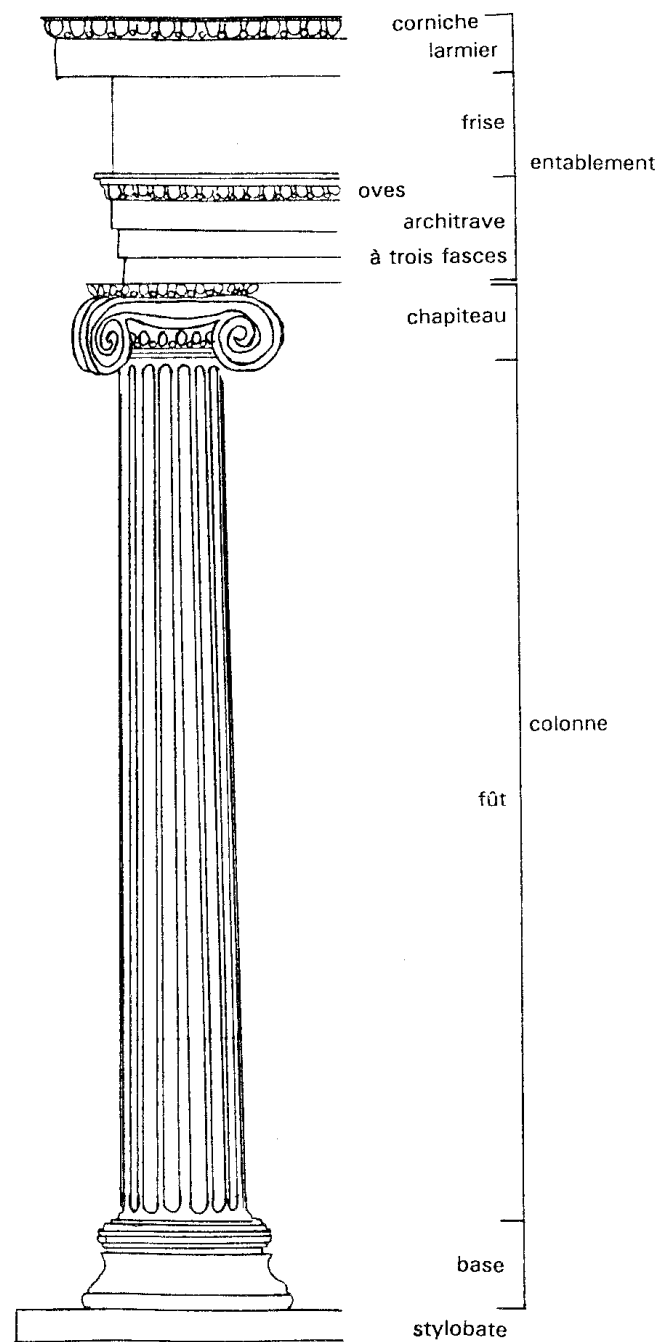
L'ordre dorique

L'ordre dorique est le plus ancien ordre architectural dans le monde grec ; il est élaboré au cours du VII^e siècle et mis au point surtout au VI^e siècle. Il est l'ordre de loin le plus répandu, presque le seul en Grèce propre, particulièrement dans le Péloponnèse, en Italie du sud et en Sicile. **Plusieurs caractéristiques de l'ordre dorique s'expliquent par le souvenir de l'architecture de bois, matériau primitif des temples grecs.** La colonne, dépourvue de base, repose directement sur le stylobate ; relativement trapue, car le rapport du diamètre maximal à la hauteur est de cinq ou six, elle est creusée généralement de vingt cannelures peu profondes. **Le chapiteau est composé de l'échine**, à origine très aplatie puis de plus en plus droite, et de l'abaque, parallélépipédique, partie qui sert de support à **l'entablement** ; celui-ci est formé d'une **architrave**, poutre de pierre sans décor, et d'une frise, faite d'une **alternance de triglyphes**, panneaux rectangulaires creusés de rainures verticales, et de **métopes**, panneaux carrés pouvant être ornés d'un décor sculpté. Le tympan du fronton-, enfin, peut être lui aussi orné d'un décor sculpté



L'ordre ionique

Les premiers grands édifices construits dans l'ordre ionique datent du début du VI^e siècle ; tous sont situés en Grèce d'Asie ou dans les îles de la mer Égée. A l'époque classique, l'ordre ionique connaît une certaine faveur en Attique, sans pouvoir cependant rivaliser avec l'ordre dorique, dans lequel sont toujours construits les édifices majeurs ; les deux ordres sont même juxtaposés dans certains monuments. **La colonne, toujours pourvue d'une base moulurée, est élancée**, avec un rapport entre le diamètre et la hauteur allant de huit à neuf ; elle est creusée de vingt-quatre profondes cannelures et couronnée **d'un chapiteau à volute**. L'entablement peut être composé d'une architrave, faite de trois bandeaux lisses, les fascies, et, éventuellement, d'une frise, qui peut rester lisse ou être ornée d'un décor sculpté continu ; il existe aussi des entablements sans architrave, dont l'ornement principal est une frise



L'ordre corinthien

L'ordre corinthien, apparu dans la seconde moitié du Ve siècle en Grèce continentale, est le plus récent des trois grands ordres architecturaux grecs ; il n'est en fait que le **développement de l'ordre ionique**, dont il conserve la colonne et l'entablement (fig. 15). Seul, le **chapiteau diffère de celui de l'ordre ionique : légèrement évasé vers le haut, il est orné de luxuriantes feuilles d'acanthé**. L'ordre corinthien demeure un ordre mineur dans l'architecture grecque, où il n'est jusqu'à l'époque hellénistique qu'un ordre intérieur. Il connaît par contre une importance diffusion à Rome et dans la suite de l'histoire architecturale.

